

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Desrosiers Canuel

<https://www.cadre21.org/membres/662b576c345ffe7ae41ef13e>

Date d'obtention : 2021-01-29 22:53:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer le signalant et la victime, rassurer expliquer protocole

Débuter grille d'évaluation sextos

confirmer les faits

Rencontrer l'auteur et confisquer les appareils . Faire questionnaire d'évaluation si pas malveillant.

Communiquer avec la police

Informers parents du protocole

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

-Lorsque la victime ou l'incitateur ne collabore pas, on appelle la police.

-Lorsque nous ne sommes pas certains de la nature des photos, on passe le questionnaire et on vérifie les faits. Si pas d'infraction au sens de la loi, on applique protocole établissement, on informe pas la police , mais demande aux jeunes de supprimer les photos et ne pas propager.

-Lors d'un geste malveillant on ne fait pas le questionnaire avec l'incitateur, mais on le rencontre pour confisquer son cellulaire et on appelle la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

-Déterminer s'il y a infraction ou non avec la nature des photos décrites, car parfois ca se retrouve sur la limite (ex: maillot de bain un peu transparent ou avec Tang, maillots de bain avec posture sexuelle, craque de seins zoomer ou parcelle de parties intimes.

-Déterminer s'il y a répercussion dans le milieu scolaire ou non, car parents sont souvent les signalants.

-Confisquer les cellulaires et appeler la police.

-Informers parents lorsque le signalant n'est pas eux.